



Bulletin Municipal

2025/2026

Sommaire

Page 3	Edito
Page 4	Etat Civil
Page 5	Informations communales
Page 6 et 7	Voie Verte
Page 8	Petits aménagements communaux
Page 9	WC publics Nontronneau
Page 10	Travaux communaux
Page 11	Parking Bourg de Lussas
Page 12 à 15	Travaux Entrée du Bourg de Lussas
Page 16	Point à Temps routes
Page 17	Voirie Villejalet et effacement de réseaux
Page 18	Ponts de chez Bini et de Bondazeau
Page 19	Côté nature
Page 20	Flamme olympique
Page 21	Visite ministérielle
Page 22	InfoDroits
Page 23	Recrutement France Travail
Page 24	DFCI
Page 25	Stage de tissage
Page 26 et 27	Plan Communal de Sauvegarde
Page 28 et 29	Petite enfance
Page 30 et 31	Entretien des cours d'eau
Page 32	Portage de repas
Page 33	Règlementation performance énergétique des logements
Page 34 et 35	Contacts utiles (Périgord Numérique—Orange)
Page 36	Dépistage
Page 37 à 39	Octobre Rose
Page 40 et 41	Banquet Gallo-Romain
Page 42	Noël des enfants
Page 43	Repas des Ainés
Page 44 et 45	Recettes
Page 46 et 47	SMCTOM

Edito

Chères Lutronnaises, Chers Lutronnais,

En cette fin d'année, et n'ayant pas pu faire de Gazette l'année dernière, je souhaitais vous offrir, dans ce bulletin d'informations une rétrospective des deux années écoulées.

Dans cette édition, vous constaterez que j'ai préféré une formule épurée et illustrée, année électorale oblige...

L'ordre chronologique n'est pas forcément respecté, les photos et informations étant classées par thèmes.

Nous avons retrouvé notre secrétaire Stéphanie, en pleine forme et nous lui souhaitons un bon retour et une bonne santé ! Un grand merci à Fleur qui a assuré l'intérim !

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et une excellente année 2026.

Le Maire
Mauricette BELLY



Etat Civil



MARIAGES



Octavie et Romain le 07 juin 2025

Sandra et Dimitri le 22 juin 2024

Ophélie et Abel le 12 sept 2025



PACS



Julie et Jérôme le 22 août 2025

Clémence
Et Nycolas
Le 24 mai 2024

Adrien est né le
1er mai 2025



Ils nous ont quittés en 2024

CHEYRADE Siméon le 23 mai

NADAUD Germaine le 1er juin

BONNEAU Elise le 5 juin

CREESE Lesley le 14 juin

ERGIBO Daniel le 12 novembre

Et 2025...

DECES

DUBARRY Yvette le 1er janvier

FATAH Sylvie le 19 janvier

DUBARRY BREGEAT Eléonore le 25 février

POIROT Jean-Pierre le 1er mars

ALLAIN Bernard le 21 juillet

Arrêté au 14 Novembre 2025

Informations Communales

Carte Nationale d'Identité et Passeport

L'établissement ou le renouvellement de votre Carte Nationale d'Identité et/ou Passeport se fait par étapes :

- Rendez-vous sur le site gouvernemental ANTS afin d'instruire la demande (vous pouvez vous faire aider dans notre mairie). Une fois la demande instruite, vous obtenez un QR Code
- La suite se passe à **la Mairie de Nontron**. Pour cela, il vous faut impérativement prendre rendez-vous au 05.53.60.84.00 (attention, un rendez-vous par demande/personne). Vous aurez besoin lors de ce rendez-vous de votre pré-demande (obtenue sur le site ANTS) et de pièces justificatives (photo normalisée et dématérialisée, domicile, ...)
- Enfin vous serez prévenu une fois que votre document sera édité, vous devrez prendre de nouveau rendez-vous à la mairie de Nontron pour le récupérer.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est autorisé du **1^{er} Octobre au dernier jour de Février à condition d'avoir au préalable rempli une déclaration de brûlage**. La déclaration est à déposer au secrétariat de la mairie **au minimum cinq jours** avant la date souhaitée.

Le brûlage des déchets autres que déchets verts est **strictement interdit**.

Des documents sont à votre disposition dans des vitrines extérieures, à la Mairie et à la Salle de Nontronneau.

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral n° 24-206-06-02-005 réglemente les travaux de bricolage et de jardinage par les particuliers. (utilisation de tondeuse à gazon, bétonnière, tronçonneuse, perceuses etc...).

Ceux-ci peuvent être réalisés :

- * **Les jours ouvrables** : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- * **Les samedis** : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- * **Les dimanches et jours fériés** : de 10 h 00 à 12 h 00

Recensement des jeunes de 16 ans

Tous les jeunes français, garçons ET filles, doivent se faire recenser à la mairie. Cette démarche est à effectuer le mois du seizième anniversaire et dans un délai de 3 mois.

- * **Pièces à fournir** : carte d'identité et livret de famille

Déchetterie

Il est désormais obligatoire de posséder une carte de déchetterie. Pour l'obtenir, vous devez en faire la demande sur le site internet **Ecocito <https://smctom-nontron.ecocito.com/>** muni au préalable d'un justificatif de domicile. Nous pouvons vous aider à faire la demande en mairie.

Voie Verte



Aménagement de l'ancienne voie ferrée en Flow-Vélo



Voie Verte



Total dépenses tranche 1 (Nontron - Javerlhac) et tranche 2 (Nontron - Saint Pardoux) : 2 369 884,11€ TTC
Travaux subventionnés à hauteur de 80% par l'état, la région et le Département.



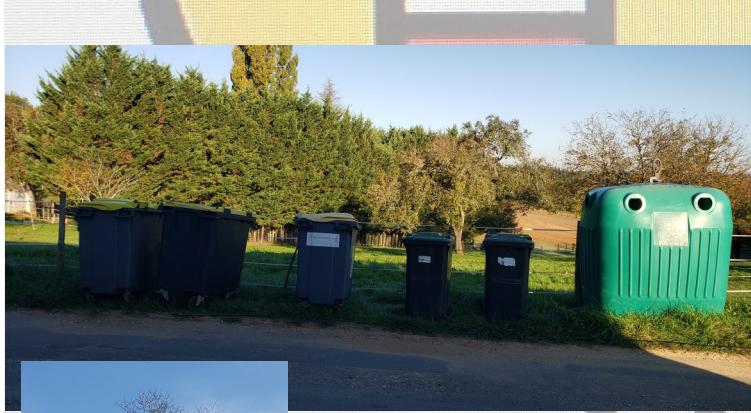
Inauguration
Jeudi 04 septembre 2025

Petits aménagements

Chouette façon Mondrian peinte par les enfants du Pôle Ado de la CCPN sur la façade de la cuisine de la salle des fêtes de Nontronneau



Boîte aux lettres devant la mairie



Suite à des incivilités, les containers de Bondazeau ont été déplacés dans le village de Bondazeau



Abattage de l'arbre devant la salle des fêtes de Nontronneau en raison de grands désordres qu'occasionnaient ses racines.



WC Publics Nontronneau

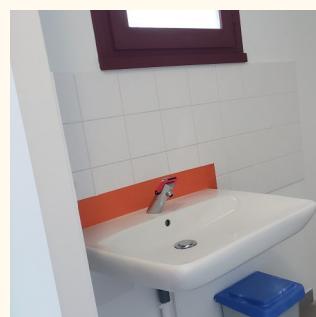


Création de WC publics aux normes handicapés en modifiant les toilettes existantes de la salle des fêtes.

Avant

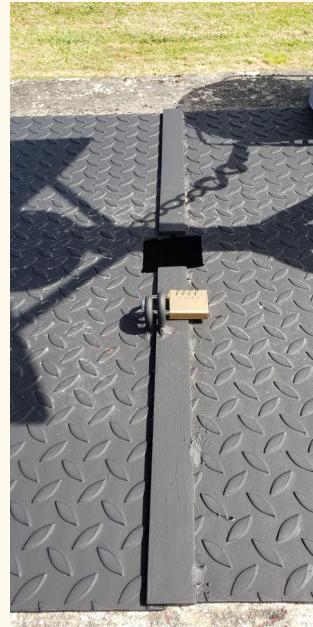


Après



Coût Total de l'opération :
8 089,62€ TTC

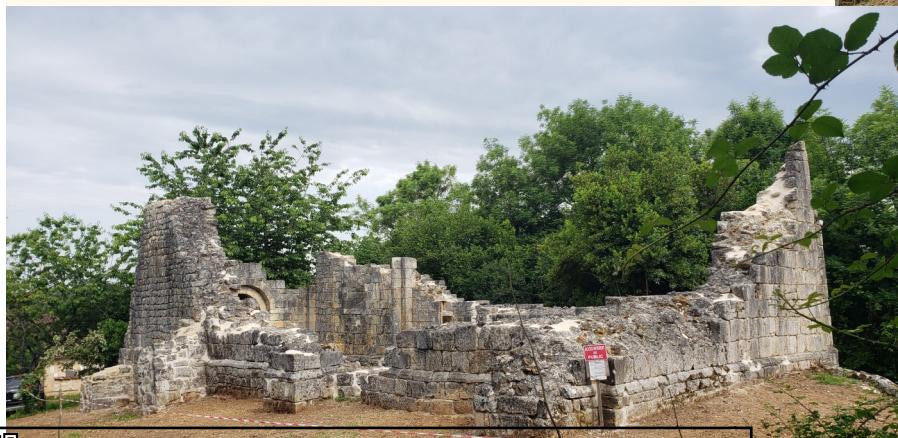
Travaux Communaux



**Puits de Nontronneau
repeint et sécurisé**



**Chapelle Sainte Radegonde à Fontroubade
Dévégétalisation et cristallisation des murs
2 150€ TTC**



**Chemin
dans le
bourg de
Lussas
1 350€ TTC**



Parking Bourg de Lussas



Création d'une plate-forme pour faciliter et sécuriser le ramassage des ordures ménagères : 1 260€ TTC

Travaux entrée du Bourg de Lussas



Suite...



Coût réel des travaux :
162 326,70 €
Subventions du Département :
28 465,96 €
Fonds de concours CCPN :
31 595.80 €



Fleurissement



**Coût des travaux de
Fleurissement :**
4 077,50 €

Suite et fin



9 Janvier 2025



Après un fort abat d'eau, les eaux de ruissellement, n'ont pas pu s'évacuer normalement, emportant les nouvelles bouches d'évacuation. Il a donc fallu réaliser un exutoire chez un particulier avec signature d'une convention.

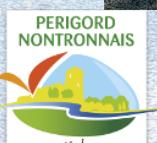
Montant des travaux :
1 800 € TTC

Travaux Voirie (point à temps)



Entraide Saint Martin le Pin
et Lussas et Nontronneau

Travaux voirie de Villejalet et effacement de réseaux



Coût total des travaux de voirie en 2024 de la route de Villejalet - 2ème partie : 36 795,89 € TTC

Le reste à charge pour la commune a été de 15 314,96 € (50% du HT) payé à la CCPN par le biais d'un fonds de concours. Pour rappel, en 2022 le fonds de concours de la première partie de cette même route s'élevait à 17 052,47 € (à la charge de la commune)



Pour l'effacement de réseaux

Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage : 10 195,79 € TTC

Ponts de Chez Bini et de Bondazeau



Retrait de la végétation sur l'ensemble des ouvrages et reprise des désordres de maçonnerie



**Coût total des
travaux :
10 550€**

La prolifération des sangliers, un casse-tête écologique

Pourquoi le sanglier prolifère en France ?

- Des portées jusqu'à 14 petits.
- Avec le réchauffement climatique, les printemps chauds et secs vont devenir plus fréquents. **Des conditions idéales pour la pollinisation et la fructification, et donc une abondante production de glands à l'automne, une année sur deux.**
- Les changements dans le monde agricole, notamment le remembrement et la mécanisation, ont modifié les paysages, favorisant la prolifération des sangliers.

Changement climatique + croisement avéré du sanglier et du porc = explosion de l'espèce

Pourquoi faut-il réguler les sangliers ?

Des dégâts agricoles.... Le sanglier fait des ravages dans de nombreuses cultures, notamment le maïs, mais il pose aussi problème aux éleveurs car il retourne la terre des prairies pour y trouver des vers, rendant les champs impossibles à faucher sans risquer de casser le matériel ou de dégrader le fourrage.



Les sangliers retournent le sol à la recherche de nourriture, ce qui endommage de nombreuses cultures.

Une solution à la faveur des défenseurs de la nature : puisque le sanglier n'a plus de prédateur, **ré-introduisons-les**. Loup, ours ou lynx, devraient, selon cette logique retrouver leur rôle de régulateur. La bonne solution est toujours affaire d'équilibre entre les différents intérêts en jeu.

Le gros gibier causerait entre 30 000 et 40 000 [collisions routières](#) chaque année, dont une bonne part imputable aux sangliers. En cause : l'explosion des populations, mais aussi l'extension continue du [réseau routier](#). La France compte en effet plus d'un million de kilomètres de routes.



Une bauge de sanglier chez nous

Flamme Olympique



Les séniors ont été sollicités dans l'organisation pour l'arrivée de la flamme Olympique à Nontron



Visite Ministérielle



Le 22 janvier 2024 la Ministre de la Culture, Rachida Dati, est venue à Nontron afin de visiter les équipements culturels emblématiques du Périgord Nontronnais : Cinéma, Médiathèque, PEMA, ENSAD, Château de Nontron... Elle a ensuite rencontré les élus du territoire



Vous avez des questions juridiques sur :

Famille

mariage, divorce, pension alimentaire, filiation, ...

Travail

conditions de travail, démission, licenciement, ...

Logement

bail, état des lieux, caution, dépôt de garantie, expulsion, ...

Contrats

assurance, vente, location, crédit, consommation, ...

Droit public

responsabilité, permis de construire, ...

Procédures

aide juridictionnelle, saisie, huissier, titre de séjour, ...



Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions !

Vous pouvez venir à une permanence juridique gratuite près de chez vous, sur simple rendez-vous.

Infodroits est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. C'est une structure d'aide à l'Accès au(x) Droit(s) pour tous, animée par des juristes généralistes au moins titulaires d'une maîtrise en droit.

INFODROITS

PRENDRE RENDEZ-VOUS AU

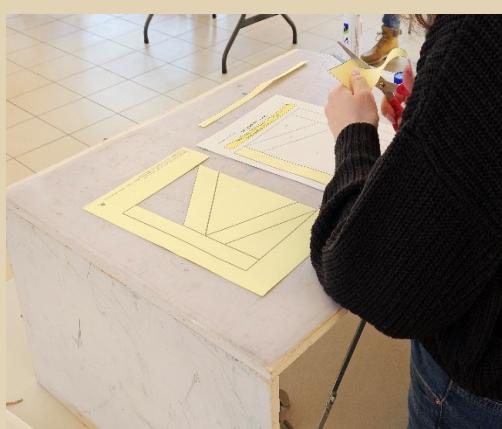
05 56 45 25 21

www.infodroits.org

36

Recrutement France Travail à Nontronneau

La salle des fêtes de Nontronneau a accueilli France Travail et des candidats participant au recrutement d'artisans maroquiniers pour la Maroquinerie du Sud-Ouest. La Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) mise en place était ouverte à tous, sans condition de formation ou d'expérience professionnelle.



DFCI (Défense des Forêts contre l'Incendie)



Réunion du 27 mai 2025

La Dordogne est le troisième département le plus boisé de France métropolitaine. Elle est particulièrement exposée au risque feu de forêt. Le but de cette réunion était de présenter les missions du SMO (Syndicat Mixte Ouvert de DFCI de la Dordogne et de desserte Forestière), aux référents de secteurs (4 pour notre commune) et de recenser les candidats afin d'assurer la surveillance des massifs forestiers en période à risque.

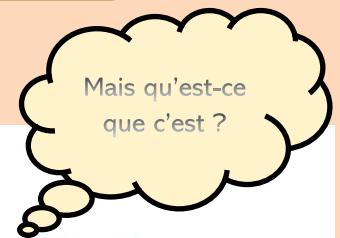
Vous les avez peut-être croisés durant l'été, avec le pick-up jaune très identifiable de la DFCI.

Merci à notre bénévole de Lussas et Nontronneau ainsi qu'à ceux des autres communes.

Stage de tissage Kabyle et broderie Berbère qui s'est déroulé dans l'atelier de tissage de Nontronneau du 1er juin au 09 juin 2024



Le Plan Communal de Sauvegarde



On vous dit tout...

Le PCS est un outil obligatoire et spécifique à chaque commune de France, selon sa situation géographique, ses activités industrielles ou agricoles, les conditions climatiques, etc...

Son élaboration à l'échelle communale, sert à déceler, anticiper et gérer les éventuelles crises pouvant survenir (sécheresse, inondation, risque incendie, pollution de l'eau potable,...)

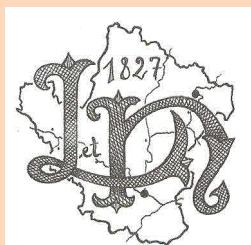
Vous l'aurez compris, le but de la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde est avant tout la protection de la population, en coordonnant :

- l'alerte,
- l'information,
- la protection,
- le soutien de la population.

La rédaction de ce document est obligatoire et la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde dans l'éventualité d'une crise majeure nécessite l'engagement de chacun.

Après avoir défini quels sont les risques majeurs présents sur notre territoire, nous devons :

- Tenir à jour nos registres,
- Préparer un annuaire de crise,
- Définir d'un poste de commandement,
- Déterminer qui fera quoi et à quel endroit (logistique, relation publique, secrétariat,...)



Les aides extérieures

Lors de la tempête de 1999, nous avons dû faire face à une de ces crises et avons pu constater la solidarité et la réactivité des Lutronnais. Les élus communaux sont naturellement dans la boucle organisationnelle, mais toute personne souhaitant participer peut se faire connaître dès aujourd'hui, et certains besoins humains ou matériels nous amèneront à contacter une partie d'entre vous dans les semaines à venir (exemple : propriétaires de gîtes pour un hébergement d'urgence etc...).



POUR GRANDIR :



J'avance à mon propre rythme

pour moi, tout est langage, jeu, expérience

j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles et le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.



Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise, en dehors de tout stéréotype



J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.



Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie



J'ai besoin de professionnels qui m'encouragent avec bienveillance



Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger



J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge



J'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.



Issu de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant
article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles



LES MODES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

des jeunes enfants et de leur famille



Multi Accueil

« Lilo Bambins »
(Crèche Halte-garderie)
Structure collective (30 places)



Masvicconteaux
St Martial de Valette

05 53 60 33 88

lilobambins-direction
@ccpn.fr

Du lundi au vendredi
7h30-18h30

Les enfants de 0 à 4 ans y sont accueillis de façon régulière ou ponctuelle, pour quelques heures comme en journée entière.

Les enfants évoluent en 2 groupes d'âges



Micro crèches

« Les p'tits loups »



Du lundi au vendredi
7h-19h

www.crechelesptitsloups.fr

Nontron :
8, rue des Truffières

05 53 56 67 13

Piégut Pluviers :
4, allée Jean Louis de Sussat

05 53 56 61 12

Accueil collectif de petite capacité (12 places par structure)

Les enfants de 2 mois ½ à 6 ans évoluent tous ensemble
Accueil régulier, occasionnel, périscolaire...

Espace Enfance Familles

Information

Accompagnement administratif et éducatif



158 Parking Anatole France

Nontron

07 85 90 49 75

rpe@ccpn.fr

Relais Petite Enfance (RPE) et Accueils Parentalité

- Pour les **futurs parents et parents** d'enfants jusqu'à l'école environ
- Pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil
- Pour les particuliers employeurs

Pour les **professionnels de l'accueil individuel** : assistantes maternelles (et MAM); gardes à domicile ...

un lieu d'échanges, d'information, de soutien



Entretien des cours d'eau

Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ?

Qui ?

Le devoir du propriétaire riverain

Sur un cours d'eau non domanial, le propriétaire riverain est propriétaire jusqu'à la moitié du lit. Il a le devoir d'entretenir régulièrement le cours d'eau pour garantir le bon écoulement des eaux.

Article L.215.14 du Code de l'Environnement

A l'attention des élus et propriétaires riverains

Quoi ?

Quelles sont les compétences du SBT ?

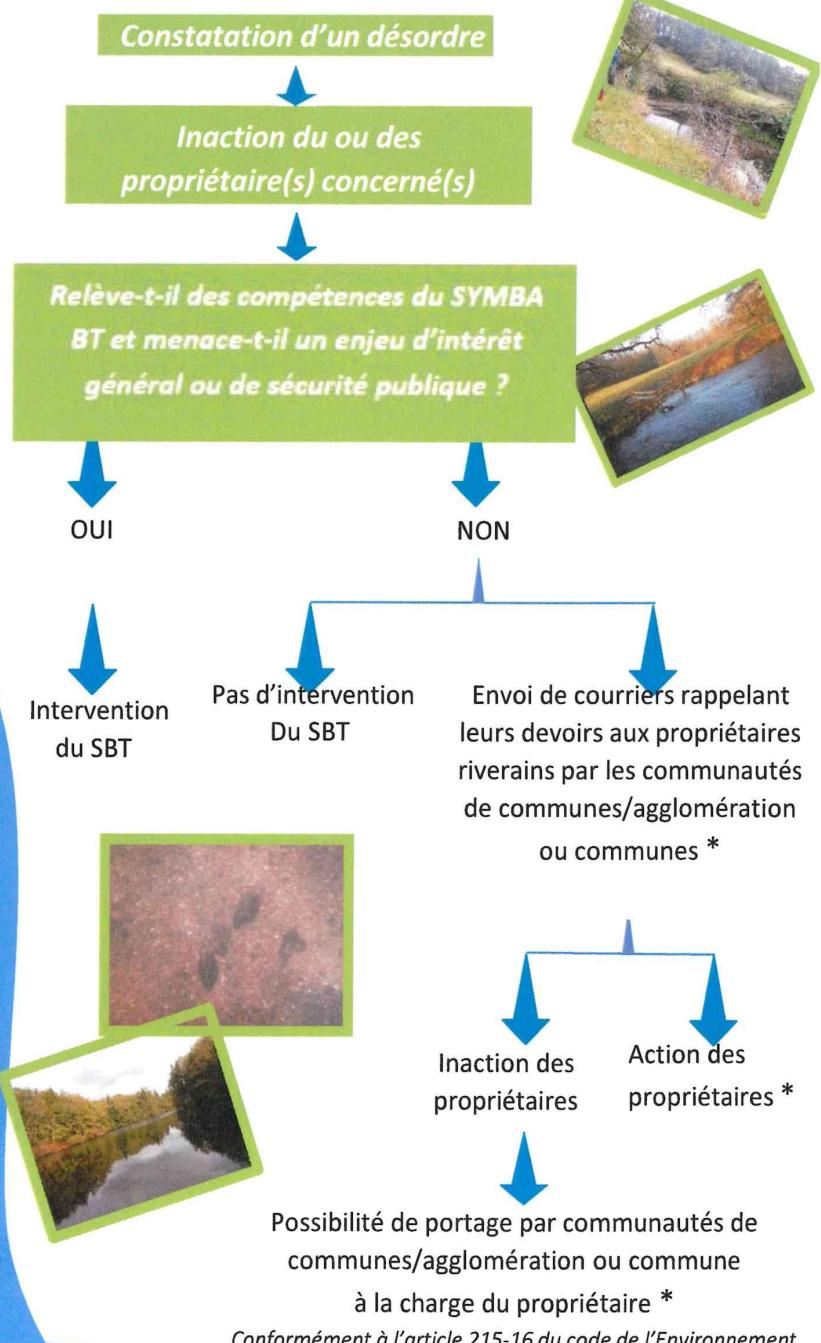
- Entretien des cours d'eaux et milieux aquatiques
- Gestion de la végétation et plantations
- Lutte contre l'instabilité des berges
- Enlèvement d'embâcles
- Accompagnement et amélioration de la dynamique fluviale
- Restauration d'habitats piscicoles

Qu'est-ce qu'un enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique ?

C'est un ouvrage, un lieu utilisé ou fréquenté par l'ensemble de la population dont il est nécessaire d'assurer la sécurité.

Par exemple : une route, un bâtiment public, un pont....

Toute intervention portée par le SBT, les propriétaires, ou les collectivités doit être réalisée conformément à la Loi sur l'eau.



* Dans ces cas de figure le SBT se tient à disposition des propriétaires ou collectivités pour un accompagnement technique et réglementaire.

Comment ?

S'agit-il d'un cours d'eau ou d'un fossé ?

Avant toute intervention il est nécessaire d'identifier le type d'écoulement sur lequel sont envisagés les travaux car la réglementation n'est pas la même.

A consulter en ligne : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Précautions

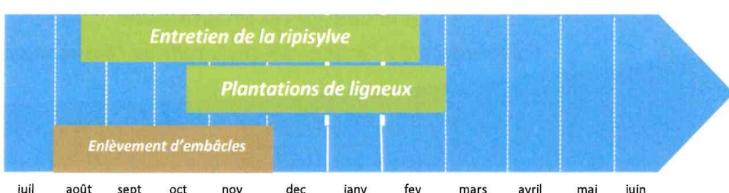
Chaque cas est une particularité, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents du syndicat ou de la DDTM pour des conseils techniques et/ou réglementaires.

TOUT CELA DOIT SE FAIRE DE MANIÈRE RAISONNÉE !



Quand ?

Contacts



Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire

Tel : 05.55.70.27.31.

@ : syndicat.tardoire@orange.fr

www.syndicat-bandiat-tardoire.fr

- **DDTM de la Haute-Vienne – service eau**

Tel : 05.19.03.21.00. @ : eric.hulot@haute-vienne.gouv.fr

- **DDTM de la Dordogne – service eau**

Tel : 05.53.45.56.00. @ : olivier.parade@dordogne.gouv.fr

Portage de repas à domicile



Conserver le plaisir de rester chez vous..

Des repas variés, équilibrés, comprenant un potage, une entrée, un plat principal, un produit laitier, un dessert et un pain vous seront livrés à votre domicile par véhicule frigorifique.

Vous suivez un régime particulier (viande hachée, diabétique, sans sel, sans ferment, sans résidus), une diététicienne se charge de le respecter.

Des aides financières : Certaines mutuelles, certaines caisses de retraite ou l'APA (concernant les frais de portage) peuvent prendre en charge une partie du prix de ce service.

La souplesse des commandes des repas : Tous vos repas de la semaine, midi et soir, peuvent vous être livrés. Il vous est aussi possible de choisir vos jours de consommation en fonction du menu ou de vos besoins.

Nos tarifs (pour 2025) : Prix du repas de midi 11.52 €
Prix du repas du soir 8.87 €

Prix du repas du soir 8.87 €
Tarifs réduits à partir d'un 2^{ème} repas livré par jour :
Prix du repas du midi 10.18 €
Prix du repas du soir 7.56 €



**Renseignements et inscriptions,
Du lundi au vendredi de 8h à 16h00 au :**



05 53 56 45 87

Le service de portage de repas est un pilier du maintien à domicile. Il permet de prévenir la dénutrition et crée un lien social, la visite des livreurs est l'occasion de contact, de contrôle et d'information.



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE D'UN LOGEMENT DÉCENT

Réf : Loi Climat du 22/08/2021 (art. 160) et Loi du 6/7/1989 (art 6 et 20 -1)

La réglementation concernant le mal-logement a évolué ces dernières années afin de limiter la précarité énergétique des occupants.

Ainsi, depuis le **24/08/2022**, **il est interdit d'augmenter les loyers pour les logements ayant un classement énergétique F ou G** (Article 159, loi n°2021-1104 du 22 août 2021). Outre le blocage des loyers, une interdiction progressive de louer les logements les plus énergivores va progressivement se mettre en place :

- **1^{er} janvier 2023** : interdiction pour les logements consommant plus de **450 kWh/m²/an**,
- **1^{er} janvier 2025** : interdiction pour les logements **classés G**,
- **1^{er} janvier 2028** : interdiction pour les logements **classés F**,
- **1^{er} janvier 2034** : interdiction pour les logements **classés E**.

Pour rappel, il est obligatoire de fournir un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) à la signature du bail en location depuis le **1er juillet 2007**.

Concernant les baux en cours, en l'absence de DPE ou de DPE valide (DPE réalisés avant le **1^{er} janvier 2018**), un DPE doit être fourni sur demande du locataire au moment du renouvellement du bail.

Les contacts pour vos administrés

Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD)

Si vous êtes éligible à la fibre et/ou que vous disposez déjà de la fibre :

- Pour savoir si on est éligible : www.nathd.fr/eligibilite
- Pour une assistance téléphonique : 0 806 806 006, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (Service gratuit + prix appel)
- Pour une demande d'adduction pour une maison neuve ou un bâtiment jamais raccordé au cuivre : <https://nathd.fr/adduction/>
- Pour une question sur le raccordement : <https://nathd.fr/raccordement/>
- Pour signaler un incident sur la voirie (poteaux, câbles, armoires...) : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>

Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN)

Si vous n'êtes pas encore éligible à la fibre :

- Pour connaître l'avancée des travaux : www.perigordnumerique.fr
- Pour contacter Périgord Numérique : <https://www.perigordnumerique.fr/contact/>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux





Département de la Dordogne Les contacts pour vos administrés

	Signaler une panne ou une demande commerciale pour un client Orange		39 00
	Signaler une panne ou une demande commerciale pour client professionnel		39 01
	Signaler une panne ou une demande commerciale pour un client entreprise		10 17
	Signaler un incident sur la voirie (poteaux, câbles, armoires...)		https://dommages-reseaux.orange.fr/
	1ère Demande de raccordement maison neuve, lotissement		https://reperes-travaux.orange.fr/
	Dossier en cours raccordement maison neuve, lotissement		09 69 39 00 20
	Modifier ou déplacer une infrastructure Orange (poteau, câble). Demande de dépose des câbles pour élagage		https://reperes-travaux.orange.fr/
	Vous renseigner sur les ateliers numériques		https://orangedigitalcenter.orange.fr/
	Information fermeture du cuivre		https://www.ffeletecoms.org/fin-du-cuivre/se-préparer-a-la-fin-du-reseau-cuivre-kit-de-communication/
	Eligibilité fibre Orange		https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre
	Solutions haut débit par adresse (éligibilité fibre, débit, satellite, ...)		https://maconnexioninternet.arcep.fr/

Nos boutiques

Marsac sur l'Isle : centre commercial Auchan, 239 Avenue de l'Automobile

Trelißac : centre commercial Leclerc La Feuilleraie,

Bergerac : centre commercial route de Bordeaux

Sarlat la Caneda : 41 avenue Gambetta



Prendre rendez-vous en boutique



https://assistance.orange.fr/assistance-commerciale/les-modalites-pour-joindre-orange/rendez-vous-en-boutique-ou-en-visio-prendre-ou-gerer-un-rendez-vous_324202-859142

Et si on parlait dépistage ?



Octobre Rose



Cette année, la commune de Lussas et Nontronneau a organisé la marche au profit de l'association Fleur d'Isa, qui offre des soins aux malades du cancer du sein.

Une **centaine de marcheuses et marcheurs** ont répondu présents, ce qui a permis de récolter 467.50 €. Cette somme financera une vingtaine de soins.



Octobre Rose La Marche et le repas



Octobre Rose - Chorale

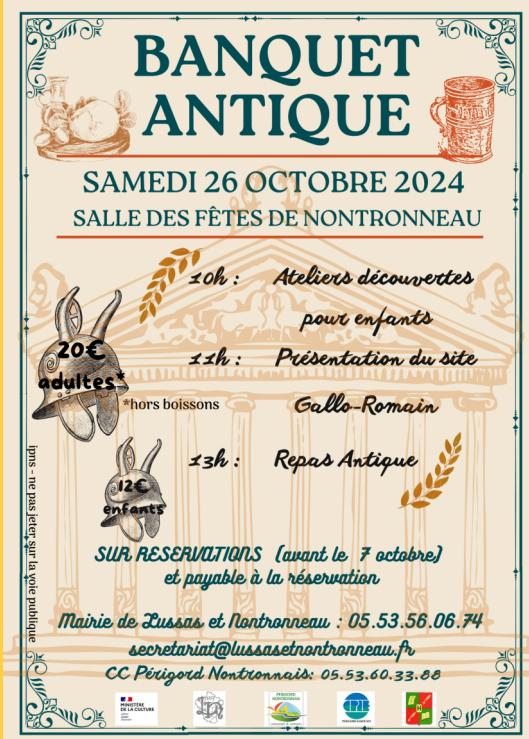


Eglise de Nontronneau

Banquet Gallo-Romain



Les apprentis archéologues en plein travail !





**Une belle réussite malgré un temps
maussade !**

Noël des enfants



Le Père-Noël ne passera plus dans notre commune.

C'est avec beaucoup d'amertume que nous avons constaté le peu d'intérêt qu'accordaient les familles à ce petit moment convivial que représentait la venue du Père-Noël dans notre salle des fêtes de Nontronneau...En effet très peu de personnes se sont déplacées pour accueillir ce gentil barbu.

Le conseil municipal a décidé d'allouer aux écoles que fréquentent nos enfants (aux associations type amicale laïque) une certaine somme afin de préparer et d'améliorer leur propre Noël.

Nous ne pouvons que regretter le peu d'investissement des parents. Cependant, nous n'oublions pas les enfants pour autant....

Rétrospective Repas des Ainés



Colis pour les ainés de plus de 75 ans absents au repas



Exposition de Kakemonos concernant le futur PLUi-h, consultable par toute la population. Les ainés ont eu la primeur de la présentation par Mme le Maire.

Le coin des petits chefs

Croque Saumon Fumé et Boursin : Un délice raffiné et gourmand

Ingédients:

8 tranches de pain de mie
200 g de saumon fumé
150 g de Boursin (ou fromage à l'ail et fines herbes)
100 g de fromage râpé (emmental ou gruyère)
1 cuillère à soupe de beurre
1 cuillère à soupe de ciboulette fraîche, hachée
Sel et poivre au goût



Croque Saumon Fumé et Boursin : Un Délice Raffiné et Gourmand

Ingédients:
8 tranches de pain de mie
200 g de saumon fumé
150 g de Boursin (ou fromage à l'ail et fines herbes)
100 g de fromage râpé (emmental ou gruyère)

Instructions:

Préparer les ingrédients.

Tartinez généreusement 4 tranches de pain de mie avec le Boursin.
Répartissez les tranches de saumon fumé sur le Boursin.

Ajouter le fromage râpé:

Parsemez le fromage râpé sur les tranches de saumon fumé.
Assaisonnez avec une pincée de sel et de poivre.

Assembler les croques:

Couvrez chaque tranche préparée avec une autre tranche de pain de mie.

Cuisson:

Faites chauffer une poêle à feu moyen et ajoutez le beurre.
Une fois le beurre fondu, placez les croques dans la poêle et faites-les cuire pendant environ 3-4 minutes de chaque côté, jusqu'à ce que le pain soit doré et croustillant et que le fromage soit fondu.

Servir:

Retirez les croques de la poêle et disposez-les sur des assiettes.
Saupoudrez de ciboulette fraîche hachée pour une touche de couleur et de saveur.
Dégustez ce délicieux croque saumon fumé et Boursin, parfait pour un déjeuner rapide ou un dîner léger et raffiné!

Recettes d'Antan



Millas

Dans une casserole, faire chauffer 300ml de lait, ajouter 50g de farine de maïs, une cuillère à soupe d'eau de fleur d'oranger et 5 cuillères à soupe de miel. Laisser épaissir durant 15mn. Laisser refroidir puis découper pour passer à la poêle dans un peu de beurre.

Ce dessert simple et gourmand se déguste en France depuis l'antiquité!

Millassou

Faire macérer 100g de raisins secs dans de l'eau de vie. Pendant ce temps mélanger dans une terrine 250g de farine de maïs avec 125g de farine de froment. Faire tiédir 25cl de lait, et laisser fondre dedans 50g de beurre. Casser 3 œufs, séparer le blanc des jaunes, battre les jaunes avec 3c. à s. de sucre, ajouter le mélange à la farine puis ajouter le lait tiède. Ajouter les raisins égouttés ainsi que les blancs battus en neige. Faire cuire 45mn à 200°, déguster saupoudré de sucre vanillé.



Gâteau aux noix

Hacher finement 150g de cerneaux de noix, mélanger 75g de sucre en poudre avec les cerneaux et de nouveau 75g de sucre avec 100g de beurre ramolli. Mélanger les deux préparations, ajouter 3 œufs un par un, 1 pincée de sel, 40g de farine et 2c. à soupe de rhum (ou armagnac).

Beurrer un moule à tarte, verser le mélange, cuire à 200° environ 30mn. Bon appétit!



DÉCHÈTERIES MODERNISATION DU SERVICE

L'accès nécessite l'utilisation d'un badge pour



**les Particuliers
les Professionnels
les Administrations
les Associations**

Comment obtenir mon badge ?



**En créant mon compte
sur le site de ECOCITO**

(Muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)



<https://smctom-nontron.ecocito.com>

Je reçois ensuite mon badge par courrier

Retrouvez toutes les informations concernant le contrôle d'accès sur notre site internet : <https://smctom-nontron.fr>

Pour toute autre question :



contact-decheteries@smctom-nontron.fr



247, imp. du Bois des Charrets
24300 St FRONT sur NIZONNE
05.53.56.20.52
contact@smctom-nontron.fr

- À partir du 1er janvier 2024, les Français doivent disposer à proximité de chez eux d'une solution pratique de tri de leurs biodéchets, plus particulièrement de leurs déchets alimentaires.
- Le gisement n'est pas anodin. On parle de 80 kg par an et par Français, le plus souvent enfouis aujourd'hui, quand on peut bien mieux les valoriser.
- Reste aux collectivités locales à trouver les meilleures solutions. Composteur dans chaque jardin ou collectif à l'échelle de la commune, du quartier...
Pas si simple...

DÉCHETS DE CUISINE

On peut tous les trier !

Pour réduire l'enfouissement et maîtriser le coût du traitement de nos déchets, nous devons alléger notre poubelle noire en triant plus et mieux.

À eux-seuls, les biodéchets représentent un tiers des déchets de la poubelle noire.

Il s'agit principalement des déchets de cuisine : les restes de repas, les produits alimentaires périssables sans emballage, les épluchures, les coquilles d'œuf, le marc de café, les sachets de thé.....



Concernant notre territoire, Dronne et Belle et Périgord Nontronnais,

COMPOSTAGE COLLECTIF :

Le SMCTOM de NONTRON peut accompagner, à leur demande, les élus dans la mise en place dans votre commune du compostage collectif. Elle pourrait mettre à disposition, dans les centres villes et les bourgs, des composteurs collectifs pour les habitants ne disposant pas de lieu individuel de compostage.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

Le SMCTOM de NONTRON propose depuis 1999 le compostage individuel.

Habitants du territoire, vous avez la possibilité d'acheter un composteur individuel dans l'une de nos déchèteries ou directement au siège du SMCTOM à Saint Front sur Nizonne.

Les tarifs restent inchangés pour l'année 2024.

Composteur 620 litres avec bio-seau : 30€

Composteur 320 litres avec bio-seau : 20€

Bio-seau seul : 5€

Le Composteur Individuel



Le compostage permet de transformer la matière organique en compost grâce à l'action de divers organismes vivants (insectes, vers de terre...). 100 % naturel, le compost permet d'enrichir la terre du jardin.

❶ Le composteur doit être placé à même le sol.

❷ Les apports doivent être diversifiés et alternés : déchets de cuisine et de jardin, déchets humides (épluchures, tontes...) et secs (feuilles mortes, herbe sèche, cartons bruns...).

❸ Le compost doit être régulièrement brassé pour être aéré.

❹ Il faut veiller à ce qu'il soit toujours humide (comme une éponge essorée).

VERRE ALIMENTAIRE

Les pots, bocaux et bouteilles en verre sont à déposer dans les bornes dédiées.



Rappel des règles de tri



EMBALLAGES EN CARTON
TOUS LES PAPIERS



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EN DÉCHÈTERIES

Ferraille, gravats, textiles, bois, cartons, batteries, petit et gros électroménager, huiles (vidange, friture), mobilier, lampes, produits d'entretien, déchets électriques et électroniques...



**Le bulletin municipal de LUSSAS ET NONTRONNEAU est édité par la Commune
Imprimé par I.G.E. Edigraphic.**

Tél. : 05.53.56.06.74.— secretariat@lussasetnontronneau.fr

Responsable de la publication : Mauricette BELLY, Maire

Conception et réalisation : Mauricette BELLY, Fleur HERIAUD